

**Zeitschrift:**      Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:**    Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:**            71 (1935)  
**Heft:**             17

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 20.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

### SOMMAIRE :

S. P. R. : *Caisse de secours.* — VAUD : *Postes au concours.* — *A propos d'examens.* — *D'une plus grande S. P. V.* — *Société évangélique d'éducation.* — *Société vaudoise de travaux manuels.* — GENÈVE : U. I. P. G. MESSIEURS : *Rapport du président.* — JURA : *Encore l'asile d'arriérés.* — *Suppression d'une classe à Bévillard.*

LOUIS SUDAN : *Le Père Girard et la pédagogie contemporaine.* — ERNEST BRIOD : *Petite histoire d'un mauvais jeu de mots.* — PRATIQUE : J.-H. ADDOR : *Calcul mental.* — CH. DUC : *Un oiseau du lac : le milan noir.* — LES LIVRES.

## PARTIE CORPORATIVE

### SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE ROMANDE

#### CAISSE DE SECOURS

Nous avons reçu avec reconnaissance, *cent francs* des Imprimeries Réunies, en faveur de notre Caisse de secours.

#### VAUD

#### POSTES AU CONCOURS

Jusqu'au 30 avril, à 17 h. :

**Instituteur :** à Cremières, commune de Puidoux.

**Institutrice :** à Vufflens-le-Château.

Le concours ouvert pour repourvoir le poste d'Ecoteaux (semi-enfantine) a été annulé.

#### A PROPOS DE DICTÉES D'EXAMENS

On s'est étonné, paraît-il, de ce que le correspondant vaudois à l'*Educateur* n'ait soufflé mot de la fameuse dictée de 1935. C'est qu'il a eu l'occasion d'exprimer de vive voix ce qu'il en pense : un texte difficile, certes, mais surtout étranger à notre état d'esprit. Et puis, les journaux en ont parlé... Tous nos collègues connaissent l'article de M. J. P. de la *Revue* et beaucoup l'en remercient dans le secret de leur cœur. Une mère de famille a écrit dans le même sens à la *Feuille d'Avis de Lausanne*, tandis qu'un ancien prend le contre-pied, et constate, ce qui est sûr, que *les difficultés ne sont pas toutes pour les élèves.*

Mais est-il nécessaire qu'un examen surpasse, en obstacles, tous les travaux de l'année ? On connaît l'état de fatigue de ce moment et la nervosité de ce jour qui... couronne une période de travail fébrile. A cause de cela, un devoir d'une difficulté un peu au-dessus de la moyenne pourrait suffire, en orthographe comme en calcul. Et puis, ainsi que me le faisait remarquer un interlocuteur perspicace, les élèves qui achèvent cette année leur scolarité sont navrés de lire dans leur carnet une mauvaise note, juste au moment où le bulletin revêt à leurs yeux une importance plus grande, puisque de lui peut dépendre cette

alternative : ou ils seront agréés dans telle place, ou ils seront refusés. On voit combien, par les temps qui courent, la question peut devenir grave !

Et, des examens, passons aux notes. Une partie de la presse locale de notre canton a publié les moyennes obtenues par les dix ou vingt premiers élèves de telle ou telle classe. Et j'ai lu des séries de 9.3, 9.4, et 9.5. Ce serait ici de nouveau l'occasion de s'entendre sur l'échelle de 10, de laquelle je suis partisan, mais qu'il conviendrait d'employer mieux. La faute n'incombe pas entièrement aux maîtres, mais, pour une bonne part, aux experts et aux Commissions scolaires, campagnardes surtout, qui ont peine — cela se conçoit — à juger des travaux d'enfants, particulièrement en composition. Malheureusement, ce sont ces mêmes Commissions qui tiennent le plus aux « belles » moyennes, comparent avec le village voisin et jugent sans les circonstances atténuantes. Cela rappelle un peu l'institution du jury dans le domaine judiciaire.

Et, pendant que nous y sommes, vidons, une fois de plus, notre sac. J'ai eu connaissance du courageux rapport qu'a lu, pour la dernière fois qu'il présidait à la cérémonie des promotions du *Collège de Morges*, M. le directeur J.-H. Warnery. J'aimerais à citer davantage, notamment ce qui a trait au sport, mais je limite. Montrant la nécessité de parler correctement notre langue, M. Warnery déclare : *Cette étude ne saurait se borner à l'orthographe, car, comme le dit Paul Valéry, faire de l'orthographe le signe de la culture, c'est un signe des temps et de sottise. Mais il importe plutôt de méditer cette autre pensée du même poète : La syntaxe est une faculté de l'âme.*

En lisant cette citation, je faisais les réflexions suivantes : il y a, pour nos écoles primaires, un examen d'orthographe ; et il y a aussi un examen de composition. Pour l'attribution de la note de composition, les experts ont l'ordre de tenir compte de l'orthographe ; ce qui me paraît faux : car on peut être faible en orthographe et bon en composition. Dans ce cas, on obtiendra une mauvaise note de dictée et cette carence pèsera double, puisque, à cause d'elle, on ne pourra prétendre à la note de composition qu'on mérite, l'orthographe entrant derechef en compte. Je prétends donc que l'orthographe est prise deux fois en considération, ce contre quoi je m'insurge.

Dans le cas contraire (bonne orthographe et mauvaise composition), l'élève obtiendra une bonne note dans la première de ces branches, et cette bonne orthographe contribuera à relever quelque peu sa note de rédaction.

Je vois là, sentiment tout personnel, une petite erreur de jugement.

Alex CH.

### D'UNE PLUS GRANDE SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Si je ne fais erreur, la *Société pédagogique jurassienne* compte parmi ses membres des représentants des trois ordres d'enseignement : primaire, secondaire et supérieur. Or, dans notre *Vaudoise*, il n'est que des maîtres primaires, et encore sont-ils répartis, pour des raisons pédagogiques dit-on, en plusieurs groupements : maîtres primaires supérieurs, maîtresses enfantines, maîtresses de travaux à l'aiguille. Ce fractionnement ne risque-t-il pas de nous affaiblir ?

Or, il me semble que, dans la période que nous vivons, un regroupement des forces est à désirer. Primaires et secondaires n'ont-ils pas les mêmes intérêts matériels à défendre, ne partagent-ils pas les mêmes craintes : nouvelle baisse des traitements, mauvais état de la Caisse des retraites, insécurité du

lendemain et, fait tout récent, mais fait accompli tout de même : l'examen sanitaire du personnel enseignant ?

L'intérêt pédagogique de ces deux catégories de maîtres est-il si différent ? Les primaires préparent les élèves pour le collège, des questions de raccordement se posent. Les méthodes varient, sans aucun doute, mais n'aurions-nous pas, les uns chez les autres, d'excellentes choses à glaner ?

C'est par ce que la séparation entre secondaires et primaires m'apparaît comme plus fictive que réelle que j'aborde le problème. Et le moment de sa résolution me semble être venu.

Alex. CH.

### SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE D'ÉDUCATION

Un danger nous guette tous au cours de notre carrière : la routine. Comment se renouveler, comment garder l'entrain des premières années d'enseignement, comment éviter que des volées d'élèves soient dirigées par des maîtres dont l'intérêt pour leur tâche est refroidi ? Tel est le problème que M. Baudraz directeur des écoles de la Tour-de-Peilz, a étudié et qu'il exposera *samedi 4 mai au Palais de Rumine, salle Tissot*. Cette conférence sera suivie d'une discussion.

La séance commencera à 14 h. 30 par une courte partie administrative suivie d'une Etude biblique présentée par M. Wachsmuth, pasteur.

Tous les éducateurs seront les bienvenus.

LE COMITÉ.

### SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL

L'assemblée générale de la *Société vaudoise de travail manuel et de réformes scolaires* est fixée au *samedi 4 mai*, à 14 ½ heures, à l'*Ecole normale*. La séance administrative de courte durée sera suivie d'une conférence de M. G. Chevallaz, directeur des Ecoles normales, sur ce sujet : *La formation du citoyen en Allemagne, en Russie et en Italie*.

L'indiscutable compétence du conférencier en matière d'éducation, l'actualité et l'importance du sujet ne peuvent manquer d'attirer à cette séance tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de l'éducation. M. Chevallaz nous mettra en présence des expériences, dangereuses à bien des égards, mais certainement intéressantes, faites dans ces trois pays où l'on attache à la formation du citoyen une importance capitale, où l'on prend pour cela l'enfant dès sa tendre jeunesse pour en poursuivre le développement par de multiples moyens vers un but très précis.

Selon la coutume, quelques travaux manuels d'élèves seront exposés à la séance.

## GENÈVE

### U. I. P. G. — MESSIEURS

#### RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'U. I. P. G. (MESSIEURS) POUR L'AN 1934 (suite)<sup>1</sup>

#### Société pédagogique romande.

Nos rapports avec la Société pédagogique romande ont été particulièrement actifs cette année, puisqu'il s'agissait de régler l'épineuse question de

<sup>1</sup> Voir *Bulletin* numéro 16.

*l'Educateur* et du *Bulletin*. Quatre fois, cet objet a figuré à l'ordre du jour de nos séances. Chacun a encore présent à la mémoire l'exposé des projets du Bureau du Comité central, que MM. Baillod et Tissot, président et trésorier, nous présentèrent à notre dernière séance administrative. Ces projets aboutirent à une proposition de fusion de nos deux organes pédagogique et corporatif, laquelle devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1935, avec obligation de l'abonnement. Cette proposition fut d'abord refusée par notre Section, et, à la séance du Comité central, en juin, à Morges, le procès de *l'Educateur* et du *Bulletin* fut fait avec toute la franchise et toute la vigueur désirables. Mais notre voix resta sans écho, et l'unanimité des délégués se prononça contre nous.

Les sections romandes tiennent à leur journal, avec le congrès, le seul lien qui unisse le corps enseignant de la Suisse française. Le voir disparaître équivaldrait évidemment à un amoindrissement considérable, peut-être mortel, de l'action de la S. P. R. C'est en insistant sur la solidarité qui doit unir tous les instituteurs du pays romand, que le Comité central pria les sections d'examiner à nouveau la question et de donner leur réponse définitive.

Le veto d'une seule section étant suffisant pour arrêter tout essai, l'U.I.P.G. revint sur son opposition ; elle accepta la proposition de fusion et d'obligation, mais à condition que la convention qui lie la S. P. R. et la maison Payot fût dénoncée.

Des négociations furent immédiatement engagées sur cette base. MM. Baillod, Grec et Tissot, successivement ou ensemble, furent entendus par le Comité. D'utiles précisions furent apportées, et je tiens à rendre hommage à la parfaite loyauté dont fit preuve le président de la S. P. R., notre collègue Baillod ; pour la première fois, nous avons pu avoir en mains la fameuse convention de 1898, qui était toujours en vigueur, et dont il ne nous avait jamais été possible de prendre connaissance. Instruits par l'expérience, et ayant le sentiment pénible d'avoir été précédemment joués par la Romande, nous avons tenu à préciser tous les détails de nos revendications. Nous avons d'ailleurs obtenu satisfaction et, par l'annexe du 21 décembre 1934, la maison Payot renonçait à l'article essentiel de celle de 1898.

Nous avons donc commencé 1935 avec un journal hebdomadaire que les Genevois ont accepté, il faut le dire, sans enthousiasme. Je crois qu'il dépendra de nous, dans une très large mesure, qu'il nous apporte ce que nos collègues romands en espèrent. Nous n'y trouverons de l'intérêt que si nous lui prêtons notre collaboration, aussi bien pour la partie pédagogique que pour la partie corporative. Nos correspondants, malgré tout leur zèle, n'ont pas toujours la possibilité de rédiger de substantiels articles. Que chacun apporte sa part ; c'est seulement alors que le nouvel organe sera adopté de tous.

Nous avons proposé à la S. P. R. une revision totale de ses statuts, qui nous semblent tout à fait insuffisants pour répondre aux circonstances actuelles, et prochainement, nous lui ferons parvenir nos vœux.

Enfin la commission désignée pour étudier la question qui sera présentée au congrès de 1936, à La Chaux-de-Fonds, « Le rôle de l'école populaire dans l'Etat », va se mettre prochainement au travail. Nul doute que son rapport ne provoque des discussions intéressantes.

### Défense professionnelle.

Nous sommes intervenus, sans succès d'ailleurs, auprès du Département, au sujet de la composition de la commission scolaire telle que la nouvelle loi l'a prévue. Nous sommes réduits à la portion congrue quant au nombre de nos commissaires, et nous ne pouvons admettre le point de vue du Département qui considère comme d'authentiques représentants de l'enseignement primaire les chefs de service de l'Office scolaire de l'enfance.

Le Comité, formé en commission, a examiné le projet de règlement de l'enseignement primaire, volumineux document « de omni re scibili et quibusdam aliis ». Nous avons eu l'occasion de présenter au directeur de l'Enseignement primaire un certain nombre d'observations, qu'il a accueillies avec la plus grande bienveillance. L'assemblée générale aura maintenant à connaître ce projet et le rapport du Comité ; ce sera l'œuvre d'une prochaine séance.

Les traitements, voilà la question qui a tenu la première place dans notre esprit tout au cours de 1934. Mais cette question fut peu disputée pour elle-même, dominée qu'elle fut par le problème du rétablissement des finances cantonales. A son tour, la restauration financière s'est trouvée voilée par les luttes auxquelles se sont livrés les partis politiques, et le résultat final de ces dissensions a été d'acculer le canton à l'impasse de novembre 1934.

Au début de l'année, la Fédération des fonctionnaires, avec le Comité d'action des salariés, étudia un plan de rétablissement financier cantonal, paru en mars, qui eut le mérite d'examiner la question dans son ensemble ; il demandait instamment que les mesures à prendre fussent envisagées en se plaçant au-dessus des luttes politiques, et il encadrait le sacrifice d'un million réclamé aux fonctionnaires, d'une série de mesures sur le contrôle fiscal, sur de nouvelles ressources à assurer à l'Etat, sur des économies à réaliser dans le ménage cantonal, afin d'arriver à un assainissement complet et durable de la situation.

Ce plan servit de base, quant aux traitements, aux négociations qui s'engagèrent avec le Conseil d'Etat, en mai, et qui précédèrent le dépôt devant le Grand Conseil des projets du gouvernement. Devant le conflit de plus en plus aigu entre l'Exécutif et le Législatif, le sort de ces projets fut confié à une initiative populaire. La Fédération des fonctionnaires et le Comité des salariés n'intervinrent ni dans la propagande en faveur de l'initiative, ni lors de la campagne électorale qui précéda la votation, d'abord, parce que, dans le texte même de l'initiative, il n'avait pas été tenu compte d'un certain nombre de nos revendications, ensuite, et surtout, parce que le gouvernement et ses adversaires avaient porté la question sur le terrain uniquement politique, et que nous ne devions pas nous y laisser entraîner. Le résultat, je n'ai pas besoin de vous le rappeler : refus de l'initiative les 17 et 18 novembre, crise de la trésorerie de l'Etat, suspension des paiements des traitements. Mais, conséquence inattendue, une campagne de presse d'une violence inouïe se déclencha contre les fonctionnaires, et la *Tribune* se distingua dans cet exercice : propositions démagogiques, injures, calomnies, sophismes, tout fut mis en œuvre pour faire retomber sur nous la responsabilité d'événements auxquels, est-il besoin de le dire, nous n'avions aucune part.

La Fédération des fonctionnaires réagit avec vigueur : signataire d'une

affiche de protestation, elle intervint auprès des journaux de la place, et, après une démarche auprès du directeur de la *Tribune*, elle obtint la cessation des attaques haineuses et la publication de communiqués et correspondances favorables à notre cause. De son côté, M. le conseiller d'Etat Lachenal adressa à la presse genevoise une note dans laquelle il défendait les fonctionnaires de l'Instruction publique et il demandait à l'opinion de faire preuve de plus de bon sens et d'équité.

Pendant ce temps, le Conseil d'Etat tentait de mettre sur pied un projet de rétablissement financier, conforme à la prétendue volonté populaire exprimée le 18 novembre : pas un sou d'impôt nouveau, et il demandait aux économies seules les quatre millions nécessaires à l'équilibre budgétaire. Sans souci du programme sur lequel il avait été élu dans sa majorité, le Conseil d'Etat présenta un programme de mesures très dures pour l'ensemble des fonctionnaires, mais qui atteignait plus particulièrement deux catégories d'entre eux : les conjoints et les dames. Aucune discussion ne fut possible, et lors de l'entrevue de nos délégués avec le Conseil d'Etat, le 6 décembre, celui-ci, par la bouche de son président, M. le conseiller d'Etat Naine, refusa catégoriquement de nous communiquer même les modalités de ses projets, avant leur dépôt devant le Grand Conseil. Il y a là, il faut le reconnaître, une nouvelle manière de traiter les collaborateurs de l'Etat, la manifestation première d'une compréhension un peu particulière des rapports entre employeurs et employés. Cette méthode fut d'ailleurs immédiatement adoptée par la commission du budget, et l'ensemble des projets fut voté par le Grand Conseil avec une rapidité louable en d'autres circonstances.

La durée de la retenue sur les traitements a été limitée à trois ans, mais nous ne savons pas de quoi demain sera fait. Dans tous les cas, l'Union, comme l'ensemble des fonctionnaires, doivent se montrer vigilants et être prêts pour les luttes futures, soit qu'il s'agisse de conserver ce qui nous reste, soit qu'il faille reconquérir les positions perdues.

Lors de la suspension des paiements, notre Comité a obtenu de la Société coopérative suisse de consommation des facilités pour des achats à crédit en faveur de nos membres momentanément gênés par la carence de l'Etat. Fort heureusement, le versement des traitements en décembre ne nous a pas donné l'occasion de profiter de ces avantages mais nous devons être reconnaissants à la Coopérative du geste qu'elle a eu à notre égard. Espérons qu'elle n'aura pas à le renouveler !

Pendant toute l'année, la Fédération des fonctionnaires a travaillé, dans des circonstances délicates, à la défense de nos traitements. A son animateur, M. le professeur Lévy, doit aller l'hommage de notre gratitude ; attaqué et vilipendé, il a défendu pied à pied nos positions avec une puissance de travail et une énergie remarquables, en gardant un contact étroit avec le Comité des salariés. A la fin de ses trois années de présidence, il peut être fier du travail accompli.

Les versements en faveur de l'aide aux chômeurs ont continué jusqu'en novembre. Une bonne partie des fonds disponibles, 75 000 fr., a servi à créer le Bureau d'adresses, qui occupe déjà une vingtaine de chômeurs et qui pourra, dans la suite, vivre de ses propres ressources. C'est là une œuvre utile et durable qui a coûté à ses initiateurs, MM. Lévy et Lachapelle, dix-huit mois de démarches et d'efforts.

Aujourd'hui, la Fédération des fonctionnaires subit, elle aussi, une crise grave — une de plus. Nous aurons à nous en occuper dans une de nos très prochaines séances. C'est une question essentielle, qui méritera d'être étudiée de façon très approfondie, car elle entraînera pour l'avenir des conséquences importantes.

Il me reste, et c'est un plaisir autant qu'un devoir, à remercier tous ceux qui ont été l'an dernier à la tâche : le Comité, qui a répondu avec assiduité aux convocations que je lui ai adressées, et qui par ses conseils a rendu au président la tâche facile ; merci à ses membres qui ont été particulièrement à la peine, vice-présidents, trésorier, secrétaires, correspondant au *Bulletin* ; merci aux délégués qui ont représenté l'Union dans les multiples activités auxquelles nous sommes intéressés : Fédération des fonctionnaires, S. P. R., Commissions de nomination, Cartel d'hygiène sociale et morale, Pro Familia, etc. A tous, je demande de continuer leur dévouement à notre Union et à notre cause.

Messieurs et chers collègues,

En terminant ce rapport qui nous a permis de faire le point, nous sommes obligés de constater que notre situation actuelle est dominée par l'incertitude, et que les raisons que nous avons d'être optimistes sont rares : de tous côtés, les nuages annonciateurs de gros temps s'épaississent à l'horizon, et l'arc-en-ciel ne luit pas encore, après l'orage que nous avons essuyé. Sur notre nef, l'équipage se décourage et, devant les écueils qui se montrent ou qui se dissimulent, l'homme de barre se demande vers quelles aventures nous sommes entraînés. C'est entre vos mains qu'est le sort du navire ; si vous êtes prêts aux manœuvres nécessaires, si vous lui apportez les concours sur lesquels il est en droit de compter, il continuera à flotter vers des conquêtes nouvelles, et il se rira des coups de tabac perfides, des rochers immergés et des sirènes enchanteresses.

Messieurs, le choix est devant vous : choisissez.

Jussy, le 23 janvier 1935.

G. WILLEMIN.

## JURA

### ENCORE L'ASILE DES ENFANTS ARRIÉRÉS

Le comité de cette institution s'est réuni à Delémont, sous la présidence de M. Th. Mœckli, à la date du 10 avril dernier.

On procéda d'abord à la revision des statuts, demandée par l'autorité cantonale et on prépara un projet qui sera soumis à une prochaine assemblée des délégués des communes jurassiennes. Parmi les nouvelles prescriptions, qui furent suggérées à notre président par M. l'inspecteur cantonal de l'Assistance, nous citerons l'inscription au registre du commerce et l'obligation de capitaliser les dons supérieurs à 200 fr., deux dispositions qui se justifient pleinement. D'autres modifications, concernant le mode d'élection des délégués, aux assemblées générales.

Des démarches ont été faites par M. le président pour se renseigner au sujet du nombre des enfants arriérés qu'on confierait à l'asile pour débiter ; des attestations ont été réclamées aux parents qui demanderaient à y faire entrer ces enfants. Or, ce nombre est de quinze, tout à fait suffisant pour un début.

Les comptes, présentés par M. Frey, inspecteur, caissier de l'œuvre, ont été vérifiés et acceptés. Ils accusent une fortune nette à ce jour de 218 024 fr. Avec les subsides importants que versera l'Etat quand tout sera au point et les sommes fournies par les communes, dont on attend encore l'adhésion, ce montant constituera un joli denier assurant la viabilité de l'institution.

### SUPPRESSION D'UNE CLASSE A BÉVILARD

Les fonctions de deux institutrices de ce village arrivant à expiration, cette commune prit la décision de supprimer l'une des deux classes et mit au concours le poste de la classe conservée, tout cela motivé par la crise qui frappe lourdement les finances communales. Les deux institutrices se présentèrent ; Mlle Z. fut nommée par 177 voix ; Mme G. obtint 21 voix. La direction de l'Instruction publique donna sa sanction à cette manière de faire.

Le secrétariat de la Société des instituteurs bernois protesta contre cette fusion de deux classes en une seule et la qualifia de « manifestation d'une politique économique de la pire espèce, que l'Etat n'aurait dû sanctionner en aucun cas ».

La direction de l'Instruction publique releva le gant dans une communication à l'« Ecole bernoise », dont nous relevons les fragments suivants :

« La commune de Bévilard compte 931 habitants ; elle doit payer 250 fr. par semaine comme contribution à l'assurance chômage. Le capital imposable de B. a passé de 14 360 000 fr. en 1929 à 9 590 000 fr. en 1934. Le bilan des biens communaux accuse un solde passif de 100 000 fr.

« Dans ces circonstances, afin de réaliser des économies, la commune songea à la suppression d'une classe. Cette mesure pouvait d'autant mieux se comprendre que le nombre moyen d'élèves par classe ne dépasserait pas 39, ce qui peut être considéré comme admissible. Ensuite de la fusion de deux classes, une des deux institutrices voyait évidemment et regrettablement sa place supprimée. On demanda à Mme G., épouse d'un fabricant qui occupait au début de la crise 15-20 ouvriers, de quitter volontairement sa place ; elle s'y refusa. Là-dessus, la commune décida, par 83 voix contre 21, la suppression d'une classe.

« Vu la situation extrêmement précaire de la commune, la direction de l'Instruction publique ne put se résoudre à refuser son approbation à cette mesure. »

On a vu plus haut quel fut le résultat de l'élection.

La direction conclut ainsi :

« Mme G., non réélue, qui fait partie de la catégorie des déposants de la caisse d'assurance, sera indemnisée, à son choix, par une somme forfaitaire de 13 000 fr. ou une rente annuelle de 837 fr. »

Jolie fiche de consolation, sans doute ! Mais la malice des temps a tout de même des exigences pénibles. Que voulez-vous ? la commune économise ainsi 1500 fr. par an, et l'Etat (bien malade aussi) 4 000 fr. Argument péremptoire, hélas !

H. S.

## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### LE PÈRE GIRARD ET LA PÉDAGOGIE CONTEMPORAINE<sup>1</sup>.

Peut-on, sans anachronisme, associer le nom du Père Girard au mouvement de la pédagogie contemporaine, c'est-à-dire, plus exactement et plus précisément, au mouvement d'idées qui, depuis quelques années, se fait autour de l'école active ? Cela ne laisse aucun doute. Girard a été l'un des ouvriers de la première heure. Il est bien peu de principes énoncés par les tenants de l'école active, bien peu de méthodes et de procédés employés par eux, qu'il n'ait déjà mis à l'épreuve de l'expérience et de la pratique. Et si l'*Emile* est la principale source où vont puiser les chefs d'aujourd'hui, nul n'ignore que le P. Girard en a tiré, lui aussi, des idées fécondes pour la réforme de la pédagogie. Mais il ne s'en est pas contenté : il est allé plus loin, il a visé plus haut. •

Que trouve-t-on de commun entre son œuvre et celle des partisans de l'école active ? Les analogies sont profondes, les points de rencontre nombreux. S'il est vrai que les caractéristiques de cette école sont l'appel à la collaboration de l'enfant pour sa propre formation, à l'auto-éducation, et que la question capitale soit l'éveil, la mise en mouvement, l'actualisation, le développement du principe actif et vital, de la puissance immanente qui est dans l'homme et qui constitue l'agent principal dans l'acquisition du savoir, il est non moins vrai que le P. Girard a fait de ces mêmes principes la base de sa pédagogie. L'enfant doit être le principal acteur dans l'acquisition du savoir ; c'est par le développement de ses propres potentialités innées qu'il se cultive. Sa culture est donc le résultat, le fruit d'une formation personnelle, venue du dedans de son être, faite de par l'intérieur, en somme une émanation de son *moi*. En parlant de l'Institut Pestalozzi, Girard relevait avec joie : « Tout ce qu'apprend l'enfance doit être le résultat de sa propre activité, le produit spontané de son propre fonds, une création pleine de vie ». Il ajoutait ailleurs : « Notre principe est de faire créer à l'enfant ce qu'il doit apprendre : on donne par là l'éveil à ses facultés, et il en résulte ce goût et ce besoin de travail que nous aimerions tant donner à la jeunesse ». Que l'enfant éprouve le *besoin* du travail, voilà qui donnera pleine satisfaction, assurément,

<sup>1</sup> Léon Veuthey, *Un grand éducateur : le Père Girard*, chez de Boccard, 1934.

à l'auteur de l'*Education fonctionnelle*, comme à bien d'autres, sans doute.

Mais l'écolier n'est pas et ne peut pas être un autodidacte, à moins que l'on ne craigne pas de le laisser s'engager dans le labyrinthe des vains et fastidieux tâtonnements. La réalisation de son propre fonds ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un instructeur, d'un guide. Il lui faut un collaborateur, nous dirons mieux un directeur pour orienter son activité. Ce qui n'empêche nullement la vraie et féconde coopération. Sans doute, dans les écoles dites réceptives, une certaine coopération de l'enfant à sa propre formation se faisait déjà, sans quoi il n'y aurait pas eu acquisition de savoir, ni une certaine culture; mais dans l'école active, cette coopération a un autre sens, une toute autre portée, plus d'efficacité, parce que la part de l'enfant est plus grande. Le maître n'y déverse pas les connaissances, à charge de l'enfant d'en assimiler ce qu'il peut, mais sa tâche première est de mettre l'écolier en contact avec les choses : faits et idées. C'est l'enfant lui-même qui fait le travail, qui s'exerce, qui essaye ses puissances et doit, à cet exercice, les développer, tandis que le maître n'est avec lui que pour le seconder, lui fournir des occasions de s'exercer. Cependant, pour le P. Girard, le rôle du maître n'était pas limité à cette fonction accessoire : « C'est au maître qu'il faut tout, parce que tout dépend de lui », disait-il. L'instituteur doit « conduire l'élève dans la bonne voie », ce qui suppose, vraisemblablement, que l'écolier ne peut être laissé libre de suivre les seules et pures aspirations spontanées de son moi. La vraie coopération, c'est le travail à deux : le plus capable, le plus entraîné, le mieux exercé montrant le chemin à suivre, faisant éviter les pertes de temps, les essais inutiles, et, sans trop en avoir l'air pour ainsi dire, forgeant l'esprit du plus faible.

Le principe de coopération amena le P. Girard à faire l'application dans ses écoles du système d'enseignement mutuel, qui a de notables analogies avec ce que l'on appelle aujourd'hui le travail par équipes : les enfants s'aidant les uns les autres pour leur propre développement. C'était faire une large place à l'auto-éducation et même, en une certaine mesure, à l'autonomie des écoliers. Faire confiance à l'enfant, lui donner des occasions de montrer et de développer ses aptitudes, lui présenter des situations nouvelles auxquelles il aurait à s'adapter, lui confier des tâches où son sens des responsabilités, son besoin de solidarité, son esprit d'initiative

trouveraient à s'exercer, voilà bien l'idée première des partisans de l'enseignement mutuel, idée singulièrement analogue à la pensée des chefs de l'école active. En un mot, il fallait faire faire à l'enfant l'apprentissage de la vie. Mais de quelle vie ? Nous voici à la croisée des routes. Jusqu'ici, les théories pédagogiques du P. Girard — et même leur application — se confondent à peu près avec celles des pionniers de l'école active, mais, à la question essentielle : « faire l'apprentissage de quelle vie », ceux-ci se dérobent en ne se la posant même pas. Pour le P. Girard, l'éducation n'était pas *une vie*, mais bien une préparation à la vie, à une vie de chrétien.

Sachant qu'une pédagogie qui suit de trop près et trop exclusivement les aspirations spontanées du moi, présente de nombreuses et grandes lacunes, qu'elle est incomplète pour la formation de l'esprit et même dangereuse pour la vie sociale, le P. Girard fait dépendre la vraie culture, pour une part prépondérante — à notre avis encore insuffisante —, de la soumission au vrai. C'est lui qui a prononcé cette juste parole : « le souverain besoin d'un peuple souverain, c'est d'être gouverné ». Et l'on n'est gouverné que selon certaines règles. L'esprit aussi doit être gouverné et ne se satisfait qu'en se soumettant à certaines règles ; il recherche, par principe et par nécessité de nature, la vérité. Sa vie complète ne se réalise que hors du physique, dans un monde transcendantal, lequel n'est guère à la portée de l'enfant. Il faut donc lui présenter des règles de vie. Trouvées par d'autres, elles ne lui seront présentées non comme étant l'expression de vérités personnelles, celles du maître, mais comme l'expression du vrai. Ce sera le cas, entre autres, pour les règles de conduite morale et religieuse. Là encore, pourtant, le P. Girard a fait une large place à la collaboration de l'enfant. C'est pour la formation du caractère, du sens social, du sentiment de la responsabilité, de la solidarité, mais surtout de la conscience qu'il a introduit dans son école le jury d'enfants. Devant ce petit tribunal, les enfants, tantôt juges, tantôt jugés, devaient répondre de leur soumission à la loi et apprendre à justifier les sanctions. Mais à la différence de certaines écoles d'aujourd'hui, la loi n'était point établie par les enfants. Elle n'était pas l'expression de la volonté du plus grand nombre, et n'avait point une valeur conventionnelle, mais elle était la volonté de Celui qui a dit : « Je suis la Voie, la Vérité et la Vie ». C'est ainsi que le P. Girard corrigeait et complétait la formation acquise par la culture trop intensive du moi, et

qu'il ordonnait la vie de l'esprit à la vérité. D'ailleurs, pour lui, le moi était d'une autre nature que celle que lui reconnaissent les promoteurs de l'école active d'aujourd'hui ; ce n'était pas seulement le vouloir-vivre des uns, la volonté de puissance des autres, mais un être en puissance, capable de penser, de se transcender lui-même, d'atteindre le non-moi et d'aboutir, par identification et parallélisme, à l'être immanent et transcendant : l'Absolu. Ceci est sans doute hors de notre école active, mais reste cependant la source de toute activité qui ne veut pas être seulement une agitation de l'esprit dans un monde agité par les vagues du matérialisme.

Le Père Girard a été, comme on le voit, un précurseur de l'école active, un éducateur qui a voulu l'activité dans l'école, qui a eu pleine conscience des forces innées de l'enfant, qui a donné un enseignement positif, mais en subordonnant ses théories et ses principes aux enseignements de la Sagesse, qu'aujourd'hui l'on appelle la philosophie. C'est ce qui le sépare de ceux qui, certainement, aujourd'hui encore, aimeraient à lui parler.

Il n'est que de lire le beau livre que le P. Léon Veuthey, professeur à l'université de la propagande, lui a consacré, pour connaître toute la richesse, la fécondité, l'actualité même, de l'œuvre théorique et pratique du grand éducateur dont Fribourg s'honore à bon droit.

Louis SUDAN.

#### PETITE HISTOIRE D'UN MAUVAIS JEU DE MOTS

Il faut louer le rédacteur de l'*Educateur* d'avoir attiré notre attention sur le nouvel ouvrage de M. Dévaud, *Pour une école active dans l'ordre chrétien*. Le très distingué professeur de pédagogie de l'Université de Fribourg y opère un redressement des valeurs spirituelles qui vient à son heure. Les lecteurs avertis sauront y discerner ce qui est exclusivement inspiré de la doctrine catholique de ce qui est chrétien dans le sens le plus général et le plus élevé du terme ; quels qu'ils soient, ils ne pourront qu'être frappés de la haute spiritualité qui inspire tout l'ouvrage.

De la position très élevée qu'il adopte, M. Dévaud distribue libéralement le blâme à qui il estime le mériter ; si j'y relève le passage cité plus loin, ce n'est pas exclusivement « pro domo » que je le fais, mais parce qu'il s'agit d'un terme de pédagogie, ou plutôt d'une boutade, dont l'histoire a son intérêt.

Au temps déjà lointain où je rédigeais l'*Educateur* (ou est-ce plus tard ?), j'avais, dans un passage quelconque d'un article que je ne réussis pas à retrouver, employé le mot d'école « assise » pour désigner l'école purement réceptive. Je songeais, à n'en pas douter, à une attitude de l'enfant en présence de l'éducation qui s'offre à lui, et opposais par ce terme la passivité à l'activité telle que

l'entendent, par exemple, l'école Montessori ou l'école du travail de Kerschensteiner. « Quel joli mot vous avez trouvé dans votre dernier article ! » me dit M. Claparède peu après ; « je l'adopte ! » Je dus me faire expliquer de quoi il s'agissait, car je n'y avais pas pris garde ; et, de fait, le mot connut une fortune inattendue sous la plume des pédagogues genevois.

Or voici le passage que je trouve dans l'ouvrage de M. Dévaud :

« On a fait un état abusif d'un très mauvais jeu de mots, dû, je crois, à M. Briod, de Lausanne, en opposant l'école *active* à l'école *assise*. C'est l'intelligence qui est active à l'école. Agirait-elle mieux debout qu'assise ? Et qu'est-ce qu'une intelligence assise ou debout ? Où nos réformateurs situent-ils donc l'intelligence ? Où suggèrent-ils donc que leurs adversaires la situent ? ... »

Et c'est le point de départ d'une tirade impressionnante contre les excès de jugement commis par des novateurs trop pressés de condamner *in globo* l'œuvre de l'école traditionnelle !

J'aurais mauvaise grâce à répudier la paternité d'un mot qui nous vaut des pages si éloquentes, mais le côté piquant de la chose, c'est qu'il m'est arrivé à moi-même de soutenir une polémique dans un sens assez analogue à celui qu'adopte ici M. Dévaud, et cela contre... M. Claparède lui-même. Comme le livre de M. Dévaud connaîtra sans doute le succès auquel lui donnent droit sa haute valeur et la notoriété de son auteur, mon nom ne mourra pas tout à fait, puisqu'il restera associé, grâce à lui, à un « très mauvais jeu de mots ! »

Ernest BRIOD.

## PRATIQUE

### CALCUL MENTAL

#### 16<sup>e</sup> LEÇON FRACTIONS

Les mathématiques servent — et c'est là un service infiniment précieux — à traduire en clair langage ce que l'instinct conscient a créé.

COMBARIEU.

- Addition et soustraction.** Lorsqu'on connaît par cœur les valeurs décimales des fractions ordinaires usuelles, il est souvent possible de transformer les nombres fractionnaires donnés en nombres décimaux. L'addition et la soustraction sont alors beaucoup plus rapides que par le procédé théorique de la réduction au même dénominateur. En pratique, le résultat ainsi obtenu, bien qu'approché, est presque toujours suffisant. On peut d'ailleurs le calculer avec l'approximation que l'on veut.

Exemples.

|                                              |                                |               |
|----------------------------------------------|--------------------------------|---------------|
| $\frac{1}{2} + \frac{1}{3} + \frac{1}{17}$   | On dit : 0,5 + 0,333 + 0,059 ; | <b>0,892.</b> |
| $\frac{2}{3} + \frac{3}{4} + \frac{4}{11}$   | 0,667 + 0,750 + 0,364 ;        | <b>1,781.</b> |
| $5\frac{2}{15} + \frac{4}{9} - \frac{5}{19}$ | 5,133 + 0,444 - 0,263 ;        | <b>5,314.</b> |

2. **Multipliation.** Si l'on multiplie une fraction par son dénominateur, on obtient son numérateur.

$$\frac{3}{17} \times 17 = \frac{3}{23} \times 23 = \frac{3}{31} \times 31 = 3.$$

Le produit de deux fractions inverses est égal à 1.

$$\frac{3}{4} \times \frac{4}{3} \times 17 = 17; \text{ les } \frac{3}{4} \text{ des } \frac{4}{3} \text{ de 17 valent 17.}$$

Pour calculer le produit de plusieurs fractions, on simplifie autant qu'il est possible avant d'effectuer les multiplications.

$$\begin{array}{l} \frac{4}{39} \cdot \frac{13}{21} \cdot \frac{7}{40}; \quad \text{on voit } \frac{13}{39} \cdot \frac{7}{21} \cdot \frac{4}{40}; \quad \text{on dit } \frac{1}{3} \cdot \frac{1}{3} \cdot \frac{1}{10} = \frac{1}{90} \\ \frac{75}{289} \cdot \frac{17}{31} \cdot \frac{62}{25}; \quad \text{»} \quad \frac{75}{25} \cdot \frac{17}{289} \cdot \frac{62}{31}; \quad \text{»} \quad 3 \cdot \frac{1}{17} \cdot 2 = \frac{6}{17} \end{array}$$

3. **Division.** Un nombre entier peut être considéré comme une fraction de dénominateur 1. Diviser par  $a$ , c'est multiplier par  $\frac{1}{a}$ ; diviser par  $\frac{1}{a}$ , c'est multiplier par  $a$ .

$$100 : 17 = 100 \cdot \frac{1}{17}; \quad 100 \text{ fois } 0,05882; \quad 5,882.$$

$$800 : 9 = 800 \cdot \frac{1}{9}; \quad 8 \text{ » } 11,111; \quad 88,888.$$

$$600 : 38 = 300 \cdot \frac{1}{19}; \quad 3 \text{ » } 5,263; \quad 15,789.$$

$$250 : 3\frac{1}{4} = 1000 : 13; \quad 1000 \text{ » } 0,076923; \quad 76,923.$$

Pour diviser une fraction par une fraction, il est souvent possible de diviser terme à terme.

$$\frac{34}{81} : \frac{17}{27} = \frac{34 : 17}{81 : 27} = \frac{2}{3}; \quad \frac{121}{370} : \frac{11}{37} = \frac{11}{10} = 1,1.$$

$$\frac{37}{710} : \frac{2}{71} = \frac{37 : 2}{710 : 71} = \frac{18,5}{10} = 1,85.$$

$$\frac{413}{502} : \frac{59}{251} = \frac{413 : 59}{502 : 251} = \frac{7}{2} = 3,5.$$

(A suivre.)

J.-H. ADDOR.

#### UN OISEAU DU LAC : LE MILAN NOIR

Cet oiseau, assez répandu, est généralement confondu avec la buse. On l'observe au bord de tous nos lacs grands et moyens : devant Ouchy, devant Pully, Vevey, Montreux, Rolle, Yvonand, et ailleurs sans doute. Il a besoin du voisinage de l'eau parce que le poisson (menu fretin, poissons blancs) est sa principale nourriture.

**Caractères principaux.** — De même taille que la buse ou « bon oiseau » (long. moyenne 60 cm.). Corps brun noir, un peu moins foncé dessous, avec flammèches longitudinales sombres. Culottes (longues plumes de la jambe, chez les rapaces) rousses. Queue fourchue (arrondie chez la buse). Tête gris-

*clair*. Bec faiblement crochu ; cire et pieds jaune foncé. — La cire est un bourrelet de peau à la base du bec. — Ailes longues, vol léger et soutenu.

**Observations faciles.** — Le vol du milan ; il plane avec la plus grande aisance ; il opère en l'air des « virages » rapides et impressionnants. Voir l'oiseau s'abaisser sur l'eau, y pêcher au moyen des serres un poisson qu'il attrape *par derrière* et qu'il tient *en long*. Souvent on distingue le poisson (ablette, vengeron) qui brille au soleil. — Parfois le milan dévore sa proie en l'air, sa tête s'abaisse, en plein vol, au niveau de ses pattes, et son bec cueille les bouchées. — A l'occasion, chute du poisson mal tenu !

**Plus difficiles.** — Trouver l'emplacement d'un nid. Quelquefois près de l'eau, sur un grand arbre (Yvonand, Yverdon). Ou bien assez loin, à des kilomètres (Vincy sur Gilly, Belmont sur Pully, etc.). — Observer la date d'arrivée de cet oiseau migrateur (en avril) et la date de départ (fin août, début de septembre). — Tâcher de reconnaître cette espèce du *milan royal*, plus grand (70 cm. en moyenne), au corps rougeâtre, à la queue profondément fourchue, à la tête presque blanche. Moins attaché au voisinage de l'eau, niche de préférence dans les roches de nos Alpes, aux Tours d'Aï, par exemple, et au-dessus de Roche. (Vu en course d'école, du sommet de la Palette d'Isenau !).

**Nid. Mœurs et nourriture.** — Aire large, bâtie assez haut sur de grands arbres, rarement dans des cavités. Branches entrelacées, tapissées à l'intérieur de plumes, de crins, de chiffons. — Ordinairement 3 œufs d'un gris-bleuâtre, un peu tachés de brun. — Les milans sont sociables, hors le temps des nichées (vu une bande de 50 de ces oiseaux près de Villeneuve, le 5 juin 1931). — Assez mal armés, avec des serres faibles, ce sont surtout des pillards. Ils nourrissent leurs petits si possible de menus poissons, ou bien de souris, mulots, de jeunes oiseaux, quelquefois d'insectes, même de cadavres. Attrapent parfois des poussins. Oiseaux rôdeurs au vol facile, aisé et rapide.

**Migration.** — Elle se fait généralement en ordre dispersé, chaque oiseau voyageant pour son compte. S'ils émigrent en bande, les milans adoptent un ordre très singulier : la file indienne, à 20 ou 30 mètres les uns des autres (obs. personnelle, Thierrens, septembre 1913).

**Classification.** — Le milan noir (*milvus niger* ou *migrans*) et le milan royal (*milvus regalis*) font partie de l'ordre des *rapaces*, sous-ordre des *diurnes*, famille des *falconidés*, groupe des *milviens*. Ils sont classés entre les autours et les buses.

**Renseignements.** — Voir dans « Beaux dimanches » ; le Dr Bourget parle à plusieurs reprises de milans noirs observés par lui au large de l'embouchure de l'Aubonne.

Ch. D.

## LES LIVRES

**La troisième année d'allemand**, par Ernest Briod. Cours des classes primaires supérieures, élaboré avec la collaboration de M. Jacob Stadler, et publié sous les auspices du Département de l'Instruction publique du canton de Vaud. Un vol. cartonné, illustré, 3 fr. 50.

Le programme d'allemand des classes primaires supérieures vaudoises prévoit, en première et deuxième années, l'étude du *Cours élémentaire* Briod. En troisième et dernière année, ces classes commençaient jusqu'ici l'étude du Cours II Briod et Stadler, qu'elles devaient interrompre en son milieu,

faute de temps. Elles restaient ainsi sans notions de la subordination, lacune fâcheuse pour les élèves qui ne continuaient pas des études.

Le Département de l'Instruction publique a désiré que cette classe ait son volume spécial, approprié à ses possibilités et à ses besoins. La *Troisième année d'allemand* condense en 34 leçons, sous une forme essentiellement narrative, l'étude de la conjugaison et de la subordination dans leurs formes les plus usuelles. Sans prétendre remplacer une étude complète de la langue, telle que l'offrent les volumes II et III du Cours Briod et Stadler, ce nouveau manuel répond aux besoins des élèves auxquels il s'adresse, ainsi qu'à ceux des personnes désirant acquérir rapidement le minimum de connaissances indispensable à un séjour fructueux en pays de langue allemande.

**Les Tribunaux pour enfants, par Elisabeth Huguenin - Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris. Collection actualités pédagogiques.**

Est-il un éducateur qui n'ait à faire une fois ou l'autre avec un enfant difficile ou délinquant, ou capable de le devenir ? C'est dire que tous nos collègues trouveront profit à lire l'étude très documentée et écrite par une amie de l'enfant sur les Tribunaux d'enfants. La psychanalyse a révélé clairement combien la joie est nécessaire à l'âme de l'enfant, au moins autant que le soleil l'est à son corps. Or, il suffit d'ouvrir les yeux autour de soi, en notre période de trouble et de déséquilibre pour constater combien d'enfants ne peuvent apaiser cette soif de paix et de joie qui est en eux. Le volume de Mlle Huguenin vous présente un certain nombre de cas de ces enfants malheureux, auxquels beaucoup d'entre nous pourraient mettre des noms suisses — il s'agit d'enfants français. La science sait maintenant de source certaine que le fait d'avoir des parents divorcés ou peu aimants rend automatiquement les enfants difficiles, insoumis, paresseux ou menteurs. Que de fois, — peut-être ignorant les circonstances douloureuses de tel de nos élèves, — leur avons-nous reproché des défauts qui n'étaient que des réactions à une situation anormale.

Les Danois ont, en peuple cultivé et réfléchi, trouvé le remède qui guérira l'enfant délinquant : il lui faut du bonheur, tout comme à un autre, et s'il n'en trouve pas chez lui, il se trouvera une famille pour l'accueillir et le lui procurer. Mlle Huguenin, qui a visité en France et en Belgique beaucoup de ce qui se fait pour l'enfance malheureuse, nous conduit à travers œuvres et institutions, nous montrant à la fois ce qui manque encore et ce qui a déjà été réalisé pour que l'enfant coupable — comme le voulait déjà notre grand Pestalozzi — soit non pas puni, mais placé dans les conditions qui feront de lui un membre utile de la société.

La dernière partie où Mlle Huguenin passe en revue ce qui s'est fait du positif dans ce domaine, au Home Chez Nous, au Mont sur Lausanne, où de pauvres petits abandonnés sont élevés dans une ambiance merveilleuse, humaine et artistique à la fois ; dans des institutions belges, en particulier chez M. Rouvroy, à l'établissement de Molle, dont il nous a parlé avec tant de chaleur, ici en Suisse romande ; des homes de semi-liberté forment une transition heureuse entre l'asile ou la colonie et la reprise de la vie ordinaire. C'est avec émotion que ceux qui ne la connaissent point encore suivront l'œuvre de Bakulé, ce pédagogue tchécoslovaque, qui en faisant vivre ses enfants, estropiés ou délinquants, les a amenés, par la contagion de son grand cœur et de ses dons artistiques, à créer eux-mêmes des œuvres artistiques dans divers domaines, et leur a finalement mis au cœur le salut d'autres enfants malheureux. A mesure que s'accroissent les difficultés de la vie économique, on peut dire que le soin qu'un pays apporte à sauver la jeunesse malheureuse est le thermomètre qui montre à la fois sa clairvoyance et sa compréhension de ses véritables intérêts.

Alice DESCŒUDRES.

# LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

---

ANDRÉ CHÉRON

Trois fois champion de France

## Nouveau manuel d'échecs du débutant

Un volume in-8° de 178 pages, relié . . . . . Fr. 6.—  
broché . . . . . » 5.—

Cet idéal cours élémentaire d'échecs s'adresse : 1° *aux profanes* qui désirent apprendre à jouer mais ont besoin d'explications du jeu claires et précises ; 2° *aux débutants* qui sont en quête d'un cours qui enseigne tout l'essentiel ; 3° *aux joueurs ambitieux* qui se sentent arrêtés dans leurs progrès et qui cherchent un maître.

## Les échecs artistiques

Un volume in-8° de 170 pages et 140 diagrammes, relié . . . Fr. 6.—  
broché . . . » 5.—

C'est un traité didactique sur le problème et l'étude, écrit par un maître de la composition, et une merveilleuse collection de problèmes et d'études, la poésie des échecs avec une profusion de théories nouvelles.

## Traité complet d'échecs

Un volume in-8° de 440 pages, illustré, relié . . . . . Fr. 14.—

« Si, en 1913, quand j'ai débuté dans les échecs, j'avais eu le Traité de Chéron, un an après j'aurais eu la force que je n'ai acquise que dix ans après. Ce qu'il fallait chercher dans cent livres se trouve dans un. »  
*Renaud. champion de France 1923.*

Le mérite durable de cette œuvre splendide réside dans le fait qu'ici, pour la première fois, qu'il s'agisse du début, du milieu ou de la fin de la partie, l'idée a été dégagée.

# COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

## LA GRUYÈRE But de courses pour sociétés et écoles.

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C. F. F. **Grandes facilités pour trains spéciaux.** Services d'autocars pour excursions dans toutes les directions. Prière de s'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère à Bulle. Téléphone 85.

## LA GROTTE AUX FÉES

(Valais) ST-MAURICE Tél. 45.

Une des merveilles de la Suisse, à 500 m. en profondeur dans le rocher Magnifique but de promenade et d'instruction pour écoles et sociétés. Cascade et lac illuminés. Restauration et emplacement pour pique-nique.

## LA CORNICHE DU JURA

Dans sa partie supérieure, la ligne du chemin de fer Yverdon-Ste-Croix offre une vue très étendue sur le Plateau et les Alpes. Trajet très pittoresque *Buts de courses:* Le Chasseron (restaurant), Le Cochet (restaurant à la Casba), Mont de Baulmes (restaurant), Aiguilles de Baulmes, Le Suchet (restaurant à la Mathoulaz), Gorges de Covatannaz, de Noirvaux, de la Poetta Raisse. Taxes très réduites pour sociétés et écoles. Trains spéciaux sans majoration de prix suivant le nombre des participants Demandez le Panorama et la brochure "Ste Croix Excursions" (envoi gratuit) et tous renseignements à la Direction à Yverdon. Carte de promenades et excursions au 1/50000, en 6 couleurs, en vente au prix de Fr. 1.—.

Champs de gentianes et d'anémones en mai et juin

## LAC RETAUD S. DIABLERETS

(ALT. 1705) TÉL. 33

à 25 minutes du COL DU PILLON

Vin d'Aigle — Restauration — Pension — Thé, café, chocolat — Articles souvenirs  
Course idéale pour écoles — Rendez-vous pour tous promeneurs — Chambres  
Ouverture au début de juin. Avant, s'adr. au propr.: F. MAISON, "La Chapelle", Aigle.

## CHEMIN DE FER MARTIGNY-ORSIÈRES

Buts de courses nombreux et variés : Champex, Val Ferret, Grand Saint-Bernard, Vallée de Bagnes, etc. Taxes réduites pour sociétés et écoles.

Autocars pour excursions dès les gares de Sembrancher et d'Orsières  
Renseignements et conditions à la Direction du chemin de fer M.-O., à Martigny-Bourg (Téléphone : Martigny N° 61.070)

## Mont de Baulmes près Ste-Croix

CHALET-PENSION OUVERT LE 1er JUIN

Vue — Ombrages — Places de jeux — Restauration chaude et froide. — Vins  
Bière — Limonades — Sirops. Tél. 6108. Famille Corthéay.

## A FIESCH L'HOTEL DES ALPES

Grandes salles

Se recommande : Famille M. Feller

# ÉDUCATEUR

ET

## BULLETIN CORPORATIF

DE LA

## SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur » :

**ALBERT ROCHAT**

CULLY

Comité de rédaction :

M. CHANTRENS, TERRITET

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin » :

**CHARLÈS GREC**

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections :

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE

AD. LAGIER, GENÈVE

M<sup>lle</sup> N. LOBSIGER, PETIT-LANCY

J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

### ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX : II. 6600

TÉLÉPHONE : 33.633

### PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.—

Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

# LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

## STÉNOGRAPHIE et MÉTAGRAPHIE

### SYSTÈME DUPLOYÉ-INSTITUT

par

A. PAHUD

Professeur à l'Ecole supérieure de Commerce de Lausanne.

Un volume in-8° broché . . . . . Fr. 3.—

Depuis le commencement du siècle, la connaissance de la sténographie est absolument indispensable à l'employé chargé du service de la correspondance dans une entreprise commerciale ou industrielle, dans une banque ou dans une administration publique. Gagne-pain d'un nombre toujours croissant de jeunes gens et de jeunes filles, la sténographie est également de première utilité à quiconque se voit appelé à prendre des notes au cours d'une séance publique, d'une conférence, d'un Conseil d'administration, etc. Au surplus il serait vain d'insister sur les services que peut rendre la sténographie. Elle a conquis sa place, sa large place au soleil. Qui la connaît l'apprécie, qui l'ignore le regrette.

Le système Duployé, le plus répandu dans les pays de langue française, remplit toutes les conditions exigées d'un système sténographique moderne : alphabet logiquement conçu, règles simples, système d'abréviations qui permet d'atteindre les plus grandes vitesses.

Le manuel de M. Pahud est destiné non seulement aux élèves des écoles et des cours commerciaux, mais aussi à toute personne qui désire entreprendre sans maître l'étude de la sténographie.

Comme on sait, deux méthodes s'appliquent actuellement à l'étude de la sténographie : la méthode dite à deux degrés, soit l'étude successive de la sténographie intégrale et de la sténographie abrégée ou métagraphie, et la méthode dite directe, c'est-à-dire l'étude simultanée de la sténographie et de la métagraphie. Le plan adopté dans cet ouvrage permet de l'utiliser dans les deux cas. Ce manuel donnera ainsi satisfaction aux adeptes des deux méthodes d'enseignement.

#### RAPPEL

#### **Cours pratique et complet de sténographie Aimé Paris**

par C. DUDAN, prof.

1 vol. in-8° broché . . . . . Fr. 3.—

#### **Cours de sténographie adaptée à la langue allemande (Système Duployé-Institut)**

par A. PAHUD, prof.

1 vol. in-8° broché . . . . . Fr. 2.50

#### **Cours de dactylographie**

par H. RUCHONNET, prof.

1 vol. 18,5 x 24,7 cm. broché . . . . . Fr. 3.50